

Budget Principal

Budget Primitif 2024

Conseil communautaire du 25 mars 2024

Préambule

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 est proposé au vote du Conseil Communautaire le 25 mars 2024. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la Communauté de Communes du Genevois aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté au conseil communautaire le 12 février 2024.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a principalement vocation à financer les projets de la collectivité.

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	Voté total 2023	BP 2024	Evol % BP BP2024
<i>Sous-total Dépenses réelles</i>	30 813 700	32 031 300	34 683 229	+13%
<i>Sous-total Opération d'ordre</i>	3 146 280	7 050 700	1 831 237	-42%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	33 959 980	39 082 000	36 514 466	-7%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	Voté 2023	BP 2024	Evol % BP 2023-BP2024
<i>Sous-total Recettes réelles</i>	33 899 980	34 498 380	36 464 227	+8%
<i>Sous-total Opération d'ordre</i>	60 000	128 000	50 239	-17 %
<i>Reprise de résultats N-1</i>	0	4 455 620	0	NS
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	33 959 980	39 082 000	36 514 466	+7 %

I. Dépenses de fonctionnement **30 814 k€ (BP2023) → 36 514 k€ (+5 700 k€)**

Globalement, les dépenses budgétées réelles de fonctionnement sont en hausse de près de 13% entre 2023 et 2024.

Chapitres	BP 2023	Voté 2023	BP 2024	Evol % Voté 2023-BP2024
011 - Charges à caractère général	9 643 300	10 781 600	13 367 191	+24%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	9 700 000	9 700 000	10 800 000	+11%
014 - Atténuations de produits	4 658 000	4 810 000	4 855 000	+1%
65 - Autres charges de gestion courante	6 458 000	6 369 900	5 387 038	-15%
66 - Charges financières	278 400	293 400	263 000	-10%
67 - Charges exceptionnelles	25 000	25 400	11 000	-6%
68 - Provision	51 000	51 000	0	-100%
<i>Sous-total Dépenses réelles</i>	30 813 700	32 031 300	34 683 229	+8%
042 - Amortissement de biens	1 210 000	1 210 000	1 250 000	+3%
023 - Virement à la section d'investissement	1 936 280	5 840 700	581 237	-90%
<i>Sous-total Opération d'ordre</i>	3 146 280	7 050 700	1 831 237	-74%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	33 959 980	39 082 000	36 514 466	-3%

a. Dépenses réelles de fonctionnement 30 814 k€ (BP2023) → 34 683 k€ (+ 3 869 k€)

Chapitre 011 - Charges à caractère général 9 643 k€ (BP2023) → 13 367 k€ (+ 3 724 k€)

Il est proposé une hausse de 3 724 k€, soit +24% entre 2023 et 2024.

La principale augmentation porte sur le marché GEMBUS (Montant global du marché = 3 899 k€). Il s'agit d'un changement de la nature de la dépense : on passe d'une contribution à une gestion directe. L'impact se trouve donc désormais dans le chapitre 011 au lieu du chapitre 65.

Les lignes M et N étaient jusqu'au mois de décembre 2023 gérées par le GLCT et sont désormais intégrées dans la gestion directe de la collectivité.

Par ailleurs, le service a été étoffé et dynamisé grâce à une extension de ligne jusqu'à Vulbens et une augmentation des fréquences.

Concernant les autres lignes, les prévisions budgétaires affichent une maîtrise des dépenses pour 2024.

Chapitre 012 - Charges de personnel 9 700 k€ (BP2023) → 10 800 k€ (+ 1 100 k€)

On prévoit pour 2024 une hausse des frais de personnel de 10% par rapport au budget 2023, soit 1 000 k€ de plus.

Cette hausse prend en compte les éléments suivants :

- Mesures gouvernementales + 450 k€
 - o Hausse de la valeur du point d'indice de 1.5 % en juillet 2023
 - o Revalorisation des grilles indiciaires à partir du 1^{er} janvier 2024
 - o Prime d'indemnité de résidence : 3%
 - o Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat – versement volontaire exceptionnel
- Mesures de la Communauté de Communes du Genevois : + 80 k€
 - o Nouvelles modalités de calcul et revalorisation des montants du CIA
- Recrutements liés à de nouveaux postes 2024, créations de postes en 2023 pour ouvertures de crédits en 2024 et impact des recrutements 2023 sur année pleine pour la première fois en 2024 : + 570 k€
- Réintégration de 2 agents des budgets eau et assainissement vers le budget principal – Impact budgétaire nul car ils sont refacturés aux régies.

Chapitre 014 - Réduction de fiscalité 4 658 k€ (BP2023) → 4 855 k€ (+ 197 k€)

Ce chapitre doit être analysé conjointement avec le chapitre des recettes fiscales.

On y retrouve les reversements de fiscalité, stables par rapport à 2023 :

- Attributions de compensation : 2 850 k€ en 2024 contre 2 686 k€ en 2023 (+164 k€)
- Rétrocession de taxes économiques au SMAG (Syndicat mixte d'aménagement du genevois) : 550 k€, égale à la rétrocession 2023.
- Taxes de séjour : 260 k€ en 2024 contre 311 k€ en 2023 (-113 k€). Pas d'impact net puisque la rétrocession vers l'office de tourisme se fait à l'euro.

Chapitre 65 - Charges de gestion courante

6 458 k€ (BP2023) → 5 387 k€ (- 1 071 k€)

Le montant des charges de gestion courante prévu est abaissé de 1 071 k€.

Ce chapitre regroupe les participations aux organismes tels que :

- Le Groupement Local de Coopération Transfrontalière des Transports (GLCT) : 1 710 k€, à savoir :
 - o 868 k€ pour la ligne 80 (ex ligne D) au titre de 2024
 - o Révisions de prix pour 721 k€ sur les lignes D, N et M
 - o Autres dépenses d'exploitation et conventionnelles : 121 k€

Les dépenses relatives aux lignes N et M sont basculées en charges générales au chapitre 011.

- Le SDIS : 1 240 k€ contre 1 191 k€ en 2023 (+ 48k€) (augmentation de contribution de 4% par rapport à 2023 décidée par le SDIS),
- Le Pôle Métropolitain : 416 k€ contre 389 k€ en 2023 (+ 18 k€), (contribution de base de 8.50 € par habitant),
- Le SIGETA : 225 k€ contre 235 k€ proposés en 2023 (-10 k€). A noter qu'en 2023, la contribution finalement versée s'est élevée à 207 k€. Cette contribution s'élève à 4.50 € par habitant. Elle est en augmentation de 50 cents par rapport à 2023.
- Le SMAG : 310 k€.
- L'Office du Tourisme : 128 k€.
- Les subventions d'équilibre aux budgets annexes :
 - o Tramway : 464 k€ (+ 305 k€)
 - o Transport à la demande : 93 k€
- SIVALOR : 65 k€ contre 245 k€ proposés en 2023. La collectivité a repris la partie collecte en gestion à partir du 1^{er} janvier 2023. La contribution réellement versée en 2023 était donc de 62 k€. La proposition budgétaire tient compte de cette décision de gestion ; la contribution s'élève à 1.20 € par habitant.

Chapitre 66 - Charges financières

278 k€ (BP2023) → 263 k€ (- 15 k€)

La collectivité n'a pas souscrit de nouvel emprunt sur le budget principal depuis 2016, et se désendette.

La dette se rembourse normalement et l'encours de dette s'élève à 6 426 k€ au 01/01/2024.

Le montant des intérêts diminue chaque année en conséquence.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

25 k€ (BP 2023) → 11 k€ (- 14 k€)

Les charges exceptionnelles sont difficilement prévisibles. Toutefois, une enveloppe est prévue chaque année pour faire face à d'éventuelles annulations de recettes. Une modification budgétaire en cours d'année pourra être faite pour les éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 – Provisions

51 k€ (BP 2023) → 0 k€ (-51 k€)

La provision présentée au BP 2023 portait sur les loyers du village entreprises. Le montant inscrit courant 2023 a été réalisé et ne nécessite pas sa réinscription en 2023.

b. Ecritures d'ordre 3 146 k€ (BP 2023) → 1 831 k€ (-1 315 k€)

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement 1 936 k€ → 581 k€ (-1 355 k€)

Compte tenu du solde de la section de fonctionnement présenté au budget à l'équilibre, le virement à la section d'investissement est prévu au BP 2024 à hauteur de 581 k€.

Chapitre 042 – Amortissements des biens 1 210 K€ → 1 250 k€ (+40 k€)

L'enveloppe des amortissements évolue peu entre 2023 et 2024 : +40 k€, en lien avec la mise en service d'immobilisations en 2023.

II. Recettes de fonctionnement 33 960 k€ (BP2023) → 35 690 k€ (+ 1 730 k€)

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 8% par rapport à 2023.

Chapitres	BP 2023	Voté 2023	BP 2024	Evol % BP 2023-BP 2024
013 - Atténuations de charges	150 000	150 000	150 000	+/-0 %
70 - Produits des services	2 274 280	2 820 650	3 029 987	+33 %
73 - Impôts et taxes	20 172 000	20 404 620	22 067 763	+9 %
74 - Dotations et participations	10 944 500	10 699 600	10 844 329	-1 %
75 - Autres produits gestion courante	275 200	308 130	293 148	+7 %
76 - Produits financiers	84 000	84 000	79 000	-6 %
77 - Produits exceptionnels	0	31 380	0	-100 %
Sous-total Recettes réelles	33 899 980	34 498 380	36 464 227	+8%
042 – Amortissements / subventions	60 000	128 000	50 239	-60 %
Sous-total Opération d'ordre	60 000	128 000	50 239	-60 %
Reprise de résultats N-1	0	4 455 620	0	NS
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	33 959 980	39 082 000	36 514 466	+8 %

a. Recettes réelles de fonctionnement 33 900 k€ (BP2023) → 36 464 k€ (+ 2 564 k€)

Chapitre 013 - Atténuations de charges 150 k€ (BP2023) → 150 k€ (+/-0k€)

L'enveloppe des atténuations de charges regroupe les participations aux financements des titres restaurant, ainsi que le remboursement des salaires suite aux arrêts maladie (difficilement évaluable).

Chapitre 70 - Produits des services 2 274 k€ (BP2023) → 3 029 k€ (+755 k€)

L'enveloppe des produits des services augmente de 200 k€ entre 2023 et 2024 en lien avec l'augmentation de service sur les transports publics concernant les lignes M et N : + 405 k€.

Les enveloppes les plus marquantes proposées au budget 2024 sont les suivantes :

- Participations familles crèches : 952 k€ en 2024 contre 940 k€ en 2023
- Transports scolaires : 370 k€
- Lignes de bus : 405 k€. Cette enveloppe inclut la gestion en direct des lignes N et M.
- Remboursement des frais de personnel pour la mutualisation avec la commune de St Julien et les services communs : 300 k€ en 2024 contre 275 k€ en 2023
- Redevance spéciale sur les déchets : 185 k€ en 2024 contre 160 k€ en 2023

Chapitre 73 - Impôts et taxes

20 172 k€ (BP 2023) → 22 067 k€ (+1 895 k€)

La ligne budgétaire des impôts et taxes est revue à la hausse de 5% entre 2023 et 2024.

En effet, la collectivité a voté son projet de territoire en décembre 2021. Il est ambitieux (dépenses d'équipements de 57 M€ sur la période 2024-2026) et nécessite une adaptation des recettes pour financer les nouvelles dépenses de ce projet de territoire.

Ces dépenses, sur la période 2024-2026, concernent plus particulièrement les politiques suivantes :

- Une offre de mobilité renforcée, qui représenterait un coût de 6 M€ de fonctionnement,
- La création de nouvelles crèches publiques (155 places créées sur la période 2024-2030), représentant un coût de fonctionnement de 2 M€,
- Sur la transition écologique, 300 k€ sont prévus pour déployer le PAT (projet alimentaire territorial, lequel a fait l'objet d'une labellisation) et gérer les espaces protégés sur les parcelles,
- La nouvelle politique de l'habitat nécessite des financements à hauteur de 300 k€ sur la période afin notamment, de gérer les hébergements d'urgence et d'organiser une gestion des attributions de logement au niveau intercommunal.

Ainsi, pour rappel, les taux en vigueur sont les suivants :

- Taux de taxe sur le foncier bâti (TFB) : 3,66%
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 14,46%
- Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 5,33%

Par ailleurs, le service GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) est financé par une taxe du même nom. Dans le cadre du projet de territoire, le coût du service GEMAPI sur la période 2024-2026 se monte à environ 2.7 M€ (prenant en compte, par exemple, la renaturation de l'Aire, le bassin de rétention des crues, la caractérisation zones humides et les travaux de la Drize et de l'Arande).

Pour mémoire, en 2023, la collectivité avait acté un produit fiscal à 300 k€ dès 2023, soit 6€ par habitant.

Pour 2024, il est proposé d'augmenter cette taxe de 3€ par habitant, ce qui porte la taxe à 9€. Ainsi, le produit fiscal de cette taxe s'élèvera à 440 k€ pour 2024, et par projection, une recette globale de 1.3 M€ sur la période 2024-2026.

Concernant le service Déchets, pour mémoire, il s'agit d'un service devant s'équilibrer par la TEOM.

Dès 2023, la collectivité a récupéré la compétence « collecte du tri sélectif », dont le SIVALOR était en charge jusque-là.

Pour rappel, le SIVALOR était en charge de la pré-collecte correspondant à l'achat des conteneurs, la gestion administrative et les entretiens curatifs et préventifs. Une hausse de la collecte sélective des emballages a été votée par le SIVALOR pour l'année 2023 et correspond à un montant de +500 k€ (au lieu de 162 k€ en 2022).

Au vu de ce montant, la CCG a fait le choix en mai 2023, de récupérer cette gestion en direct par le service Déchets, ce qui ramène le coût de collecte (130 k€) et de pré-collecte (63 k€) à 193 k€

Cette décision entraîne l'acquisition de conteneurs aériens à hauteur de 750 k€. Par ailleurs, il sera proposé en 2024 la reprise de la compétence « Déchets verts », aujourd'hui exercée par le SIVALOR. Ce choix entraîne également un investissement important pour la collectivité : +500 k€ et le recrutement d'un ETP supplémentaire.

Aussi, afin de financer ces prises de compétences, il est proposé de ramener le taux de la TEOM à 8.70 %. Le taux de la TEOM avait été baissé de 8.70% à 8.30% en début d'année 2019. Revenir au taux de 8.70% qui prévalait en 2018 génèrerait un produit supplémentaire de 543 k€.

Le taux de CFE est actuellement de 22.44 %. Passer ce taux à 23% permettrait d'obtenir un produit supplémentaire de 90 k€.

Nous proposons de mettre en réserve cette augmentation.

A partir du 1^{er} janvier 2024, le versement mobilité est mis en place. Ce versement finance le déploiement des lignes urbaines ainsi que la mise en place du tramway. Il représente un produit budgété à hauteur de 600 k€.

Les taxes principalement collectées sur 2024 seront les suivantes :

- TEOM : 6 888 k€
- Taxes sur les ménages hors TEOM : 3 900 k€
- CFE : 3 446 k€
- Compensations de TVA reversées (TH, CVAE) : 5 613 k€
- TASCOT : 603 k€
- Versement mobilité : 600 k€
- GEMAPI : 440 k€

Chapitre 74 - Dotations et participations

10 945 k€ (BP 2023) → 10 844 k€ (-101 k€)

L'enveloppe des dotations et participations est en baisse de 194 k€ par rapport à 2023.

Les enveloppes les plus marquantes proposées au budget 2024 sont les suivantes :

- Compensation financière Genevoise : 4 082 k€ - stable par rapport à 2023
- Participation de la Région aux transports scolaires : 2 325 k€ - montant stable par rapport à 2023.
- Participation CAF aux crèches : 2 032 k€ - stable par rapport à 2023
- Dotation de compensation des EPCI : 931 k€ en 2024 contre 946 k€ en 2023 (-15 k€)
- Dotation d'intercommunalité des EPCI : 423 k€ - stable par rapport à 2023

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

275 k€ (BP 2023) → 293 k€ (+18 k€)

Les montants les plus importants proposés au budget 2024 concernant les autres produits de gestion courante sont les suivants :

- Loyer dépôt bus : 126 k€ - stable par rapport à 2023.
- Loyers sur les locaux industriels : 167 k€.

Les sommes budgétées sont en baisse par rapport à 2023 car un important travail de régularisation a été fait concernant des loyers 2021 et 2022. Les loyers récupérés se sont élevés à 36 k€ au global en 2023 au titre du recouvrement de sommes concernant 2021 et 2022.

Chapitre 76 - Produits financiers

84 k€ → 79 k€ (-5 k€)

L'enveloppe des produits financiers est en légère baisse par rapport à 2023 ; elle correspond au remboursement des intérêts d'un emprunt par les budgets annexes régies Assainissement et Eau.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels

31 k€ → 0 k€ (-31 k€)

Les produits exceptionnels correspondent à des cessions, des annulations de mandats et autres flux n'entrant ni dans le courant, ni dans le financier.

Ils sont variables d'un exercice à l'autre.

Aucune somme n'est prévue budgétairement sur ce chapitre compte tenu de son caractère imprévisible.

Chapitre 042 - Amortissement des subventions

128 k€ → 50 k€ (-78 k€)

Les reprises de subventions se font au même rythme que l'amortissement des biens concernés.

Section d'investissement

Chapitres	BP 2023	Voté 2023	BP 2024	Evol % BP 2023 -BP 2024
Sous-total Dépenses réelles	12 467 380	14 543 047	16 626 371	+33%
Sous-total Opérations d'ordre	60 000	60 000	150 239	+150%
Reprise de résultats N-1	0	3 875 084	0	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 527 380	18 746 131	16 776 610	+33%

Chapitres	BP 2023	Voté 2023	BP 2024	Evol % BP 2023-2024
Sous-total Recettes réelles	9 381 100	10 203 693	14 845 373	%
Sous-total Opérations d'ordre	3 146 280	7 250 700	1 931 237	-42%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 527 380	17 454 393	16 776 610	-65%

I. Dépenses d'investissement 12 527 k€ (BP 2023) → 16 217 k€ (+3 690 k€)

Chapitres	BP 2023	Voté 2023	BP 2024	Evol % BP 2023 -BP 2024
16 - Remboursement capital prêts	650 000	650 000	654 000	+1,0%
204 - Subventions équipements	3 347 980	2 767 699	3 280 000	-16%
20 - Immos incorporelles	713 800	1 187 747	1 084 000	+52%
21 - Immobilisations corporelles	2 763 100	5 079 815	6 613 371	+139%
23 - Immobilisations en cours	4 874 500	3 741 785	4 213 000	-14%
26 - Participations et créances rattachées à des participations	0	0	0	NS
27 - Autres immobilisations financières	90 000	863 500	690 000	+667%
458103 / 4 - Opération pour compte de tiers n°01-OM	28 000	237 500	0	-100%
458105 / 6 – Opération pour compte de tiers Crèches Archamps et Présilly	0	15 000	92 000	NS
Sous-total Dépenses réelles	12 467 380	14 543 046	16 626 371	+33%
040 - Amortissement des subventions	60 000	128 000	50 239	-17%
041 – Opérations patrimoniales	0	200 000	100 000	NS
Sous-total Opérations d'ordre	60 000	328 000	150 239	+150%
Reprise de résultats N-1	0	3 875 084	0	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 527 380	18 746 130	16 776 610	+33%

Chapitre 16 - Remboursement du capital de la dette

650 k€ (BP 2023) → 654 K€ (+4 k€)

La collectivité n'a pas souscrit de nouvel emprunt sur le budget principal depuis 2016.

La dette s'élève à 6 426 k€ au 01/01/2024.

Les échéances de prêts en capital s'élèveront globalement à 654 k€ en 2024. L'enveloppe budgétaire prévoit un léger delta pour tenir compte d'éventuelles variations de taux sur les emprunts à taux révisable.

Deux emprunts se terminent en 2024. Les capitaux initiaux de ces emprunts s'élevaient à 1 370 k€.

	Capital emprunté	Capital restant dû au 01/01/2024	Echéances 2024 en capital	Capital restant dû au 31/12/2024	Répartition par type de taux
Total emprunts	12 553 k€	6 426 k€	654 k€	5 772 k€	100%
<i>taux fixe</i>	<i>6 068 k€</i>	<i>2 555 k€</i>	<i>377 k€</i>	<i>2 178 k€</i>	<i>59 %</i>
<i>taux révisable</i>	<i>6 486 k€</i>	<i>3 871 k€</i>	<i>277 k€</i>	<i>3 594 k€</i>	<i>41 %</i>

Projets 2024 : aménagements, travaux, études et participations

15,5 M€

Mobilité	2.3 M€	Viarhônga - 1.5 M€ Parking ECLA – 200 k€
Transition écologique	2.1 M€	GEMAPI - 1.6 M€ (dont renaturation de l'aire et bassin de rétention des crues) Biodiversité – 3 k€ (dont lutte contre invasives et plantations)
Déchets	2.1 M€	Equipements, matériels et véhicules – 1 M€ Conteneurs – 1 M€
Développement économique	2.2 M€	ZAE des Marais St Julien : 1 M€ ZAE sous Combe St Julien : 0.5 M€ <i>Equilibre avec le budget ZAE – 460 k€</i>
Petite Enfance	1.1 M€	Lancement de travaux pour les crèches de Présilly, Archamps, Chenex et Saint-Julien
Nouvelle politique du logement	1.6 M€	PLH - 1 M€ Aide aux bailleurs sociaux - 0.6 M€
Divers, Administration et enveloppes récurrentes	4.1 M€	SDIS - 1.9 M€ Aménagements quartier gare + pôle d'échange multimodal - 1.1 M€

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières 864 k€ (BP 2023) → 690 k€ (-174 k€)

Les avances remboursables prévues au décaissement pour 2024 sont les suivantes :

- URBANERA Quartier gare : 550 k€
- Guitare en Scène : 100 k€
- Prise de participation Citoyenergie : 20 k€
- Prise de participation SCIC (ceinture verte) : 20 k€

Dépenses d'ordre 60 k€ (BP 2023) → 51 k€ (-9 k€)

Chapitre 040 – Amortissement des subventions 60 k€ (BP 2023) → 51 k€ (-9 k€)

L'enveloppe des amortissements de reprise de subventions pour 60 k€ est une opération d'ordre qui trouve sa contrepartie en recette de fonctionnement.

Les reprises de subventions se font au même rythme que l'amortissement des biens concernés.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales 0 k€ (BP 2023) → 100 k€ (+100 k€)

Cette somme correspond à l'intégration de travaux (passage d'un compte d'immobilisations en cours vers immobilisations avec début d'amortissement).

II. Recettes 12 527 k€ (BP 2023) → 16 777 k€ (+4 250 k€)

Chapitres	BP 2023	Voté 2023	BP 2024	Evol % BP 2023-2024
024 - Produits de cessions	161 000	100 500	0	-100%
10 - Dotations, fonds divers	1 420 600	7 045 656	1 000 000	-30%
13 - Subventions d'investissement	1 879 950	4 098 604	1 398 000	-26%
16 - Emprunts et cautions	5 787 550	0	12 123 373	+109%
27 - Participations	104 000	132 000	232 000	+123%
458203 – Opérations pour compte de tiers	28 000	103 670	0	-100%
458205 – Opérations pour compte de tiers	0	15 000	92 000	NS
Sous-total Recettes réelles	9 381 100	11 495 430	14 845 373	%
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 936 280	5 840 700	581 237	-70%
040 - Amortissement biens	1 210 000	1 210 000	1 250 000	+3%
041 – Opérations patrimoniales	0	200 000	100 000	NS
Sous-total Opérations d'ordre	3 146 280	7 250 700	1 931 237	-42%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 527 380	18 746 130	16 776 610	-65%

Chapitre 024 – Produits de cessions d’immobilisations **161 k€ (BP 2023) → 0 k€ (-161 k€)**

Sur 2023, nous avons budgété un bail à construction d’un terrain sur la ZAE du Juge Guérin à Beaumont.
Cela concernant le BA ZAE, il n’y a pas lieu d’inscrire de sommes au budget CCG 2024.

Chapitre 10 - Dotations et fonds divers **1 421 k€ (BP 2023) → 600 k€ (-821 k€)**

Le montant proposé correspond au Fonds de Compensation de la TVA.

Chapitre 13 - Subventions d’investissement **1 880 k€ (BP 2023) → 1 398 k€ (-482 k€)**

Les principales subventions d’investissement proposées au BP 2023 sont les suivantes :

- Mobilité : 815 k€
- Petite enfance : 235 k€
- Transition écologique : 184 k€
- Pôle multimodal – Quartier gare : 150 k€

Chapitre 16 – Emprunts **5 788 k€ (BP 2023) → 12 123 k€ (+/- 6 335 k€)**

Il s’agit de l’inscription d’un emprunt d’équilibre dans l’attente de la reprise des résultats 2023.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières **104 k€ → 232 k€ (+128 k€)**

Un remboursement du capital d’une avance financière accordée aux régies Assainissement et Eau est prévu à hauteur de 100 k€ pour 2024.

Cette année, une avance remboursable en faveur d’une association du territoire est mise au budget à hauteur de 100 k€.

De plus, il est prévu que Green Gas procède au remboursement de son avance remboursable à hauteur de 28 k€ sur 2024.

Recettes d’ordre **3 146 k€ (BP 2023) → 1 931 k€ (-1 215 k€)**

Chapitre 040 – Amortissement des immobilisations **1210 k€ → 1250 k€ (+40 k€)**

L’amortissement des immobilisations est prévu en légère progression.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales **0 k€ (BP 2023) → 100 k€ (+100 k€)**

Cette somme correspond à l’intégration de travaux (passage d’un compte d’immobilisations en cours vers immobilisations avec début d’amortissement).

Chapitre 023 – Virement de la section de fonctionnement

1 936k€ → 581 k€ (-1 355 k€)

Compte tenu du solde de la section de fonctionnement présenté au budget à l'équilibre, le virement à la section d'investissement est prévu au BP 2024 à hauteur de 581 k€.

Budgets annexes :

Régie Assainissement

Régie Eau

Tramway

ZAE

ZAC Cervonnex

Locaux Europa

Transports

Année 2024

Conseil communautaire du 25 mars 2024

Préambule

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 est voté le 25 mars 2024 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la Communauté de Communes du Genevois aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté en février 2024.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à financer les projets de la collectivité.

Budget annexe Assainissement

Section d'exploitation

Exploitation		
	Votés 2023	2024
.011 charges générales	1 419 850	1 120 000
.012 charges de personnel	1 090 000	1 100 000
.014 atténuations de charges	1 450 140	1 300 000
65 charges de gestion courante	3 317 060	3 330 000
TOTAL CHARGES DE GESTION	7 277 050	6 850 000
66 charges financières	243 000	140 000
67 charges exceptionnelles	117 120	95 000
.042 opérations d'ordre	1 400 000	1 400 000
.023 virement à la section d'investissement	1 477 035	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 237 155	1 635 000
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	10 514 205	8 485 000
.013 atténuation de charges	10 000	5 000
70 produits d'exploitation	7 983 160	8 120 000
74 subventions	32 610	70 000
TOTAL PRODUITS DE GESTION	8 025 770	8 195 000
.042 opérations d'ordre	304 400	290 000
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	304 400	290 000
TOTAL RECETTES EXPLOITATION	8 330 170	8 485 000
Solde sans résultat	- 2 184 035	-
reprise résultat N-1	2 184 035	
Résultat d'exploitation	0	-

I. Dépenses : 8 485 k€

Globalement **les dépenses réelles** de fonctionnement diminuent de 7% entre le total voté 2023 et 2024.

011 - Charges générales : 1 120 k€

Globalement l'enveloppe des charges générales s'aligne au réalisé 2023, cependant il ne prend pas en charge les nouvelles prestations liées au nouveau marché de prestations globales en cours de négociation. En effet, suite à la prise en régie directe du service de la régie, une partie des prestations sera externalisée via ce nouveau marché. La mise à jour des charges générales sera réalisée lors de la reprise des résultats 2023 dans le budget 2024.

Au sein de cette ligne budgétaire, sont prévus les entretiens divers et matériels, les diverses prestations liées aux STEP, ...

012 - Charges de personnel : 1 100 k€

L'enveloppe des charges de personnel reste quasiment stable entre 2023 et 2024, elle est ajustée par rapport au réalisé.

014 - Atténuation de produits : 1 300 k€

L'enveloppe d'atténuation de produits reste stable entre 2022 et 2023, il s'agit principalement des reversements à l'agence de l'eau des redevances pollution et collecte.

65 - Charges de gestion courantes : 3 330 k€

L'enveloppe des charges de gestion courantes reste stable par rapport à 2023. Cette enveloppe correspond au coût des traitements des effluents par les SIG sur Suisse.

66 - Charges financières : 140 k€

Les charges financières diminuent face au désendettement de la dette.

67 - Charges exceptionnelles : 95 k€

Les charges exceptionnelles sont difficilement prévisibles. Une enveloppe est prévue pour les annulations de titres sur les années précédentes ; une autre de 46 k€ dans le cadre de la participation de la collectivité à des projets de coopération internationale.

042 - Amortissements des biens : 1 400 k€

Il s'agit du besoin estimé pour amortir les biens.

II. Recettes : 8 485 k€

Globalement **les dépenses réelles** de fonctionnement augmentent de 2% entre le total voté 2023 et 2024.

013 - Atténuations de produits : 5k€

L'enveloppe des atténuations de produits correspond principalement à la participation de la collectivité au financement des titres restaurant.

70 - Produits des services : 8 120 k€

L'enveloppe des produits des services augmente de près de 2% entre 2023 et 2024 en raison de la hausse de la tarification et de la PFAC (participation au financement de l'assainissement collectif). Les principales enveloppes proposées au budget 2023 sont les suivantes :

- Redevance assainissement collectif et modernisation : 1 240 M€
- Participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) et branchements : 1 080 k€
- Volumes vendus : 5 800 k€.

74 - Subventions d'exploitation : 70 k€

Le montant des subventions d'exploitation augmente légèrement par rapport à l'an dernier.

042 - Amortissement des subventions : 290 k€

Il s'agit du besoin estimé pour amortir les subventions.

Section d'investissement

Investissement		
	Votés 2024	2024
20 études	361 922	16 000
21 travaux	1 169 413	1 849 500
23 travaux en cours	3 034 222	3 341 000
16 rembt capital dette	248 000	249 200
.040 opérations d'ordre	304 400	290 000
.041 opérations patrimoniales	120 000	120 000
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	5 237 956	5 865 700
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 477 035	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 400 000	1 400 000
041 - Opérations patrimoniales	120 000	120 000
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 363 640	
13 - Subventions d'investissement	314 000	580 000
16 - Emprunts et dettes assimilées	165 365	3 765 700
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	4 840 040	5 865 700
Solde I sans RAR	- 397 917	-
reprise résultat N-1	397 917	
Solde I avec Résultat	-	-
Solde RAR		
Résultat d'Inv	-	-

I. Dépenses : 5 866 k€

Les dépenses réelles d'investissement comprennent un plan pluriannuel d'investissement dynamique.

16 - Remboursement de capital de la dette : 249 k€

L'enveloppe de remboursement du capital de la dette s'élèverait à 249 k€ en 2024.

20-21-23 Etudes, travaux divers et travaux en cours : 5 206 k€

L'enveloppe globale est dynamique suit la dynamique de l'an dernier. Sont notamment prévues, pour répondre aux exigences réglementaires de construire la STEP de Neydens dès 2025 ainsi que les ouvrages des ReUte / réutilisation des eaux usées traitées ; de supprimer la STEP de Chenex et refoulements à Valleiry (à partir de 2025) et de créer le bassin de stockage de restitution de la Foliaz à Valleiry, il sera donc concomitant à la suppression de la STEP à Chenex.

L'enveloppe de renouvellement et de la réhabilitation des canalisations est maintenue à hauteur de 2.3 M€, quant les extensions se montent à environ 400 k€.

040 - Amortissement des subventions : 290 k€

Il s'agit du besoin estimé pour amortir les subventions, contrepartie des recettes d'ordre de fonctionnement.

041 – Opérations patrimoniales : 100 k€

Il s'agit d'une enveloppe pour permettre l'intégration des travaux et des avances sur les comptes définitifs, pas de flux financier et contrepartie en recette d'investissement.

II. Recettes : 5 866 k€

Les recettes réelles d'investissement sont en légère hausse par rapport à 2023. Cela est dû à :

16 – Emprunt : 3766 k€

En effet, pour équilibrer le budget 2024, un emprunt est inscrit à hauteur de 3766 k€.

Pour information, il n'est pas prévu de subventions d'équipement car les opérations 2023 correspondent principalement à la continuation d'opérations lancées en 2023. Les soldes de subventions 2023 sont des restes à réaliser qui seront actés dans le budget supplémentaire qui sera proposé au vote des élus prochainement.

13 – Subventions d'investissement : 580 k€

Une enveloppe prévisionnelle est inscrite à hauteur de 580k€, en provenance de l'agence de l'eau.

040 - Amortissements : 1 400 k€

Il s'agit du besoin estimé pour amortir les biens, contrepartie des dépenses d'ordre de fonctionnement.

041 – Opérations patrimoniales : 100 k€

Il s'agit d'une enveloppe pour permettre l'intégration des travaux et des avances sur les comptes définitifs, pas de flux financier et contrepartie en dépense d'investissement.

Budget annexe Régie Eau

Pour rappel l'exercice 2023 connaît l'absorption du budget annexe DSP Eau par le budget annexe de la Régie Eau.

Section d'exploitation

Exploitation	
	2024
.011 charges générales	3 565 000
.012 charges de personnel	1 300 000
65 charges de gestion courante	55 000
TOTAL CHARGES DE GESTION	4 920 000
66 charges financières	355 000
67 charges exceptionnelles	50 000
68 provision	-
.042 opérations d'ordre	1 376 000
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 781 000
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	6 701 000
.013 atténuation de charges	7 000
70 produits d'exploitation	6 594 000
TOTAL PRODUITS DE GESTION	6 601 000
.042	100 000
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	100 000
TOTAL RECETTES FCT	6 701 000
Solde	-

I. Dépenses : 6 701 k€

011 - Charges générales : 3 565 k€

Globalement l'enveloppe des charges générales se rapproche du réalisé 2023. Les enveloppes les plus marquantes proposées au budget 2024 sont les suivantes :

- Energie : 910 k€ contre 685k€ en 2023 (électricité, carburant...)
- Entretien et réparation des réseaux : 250 k€, montant identique que l'an dernier
- Redevance agence de l'eau : 210 k€
- Réparation bâtiments publics : 60 k€
- Rémunération des délégataires : 1 516 k€

012 Charges de personnel : 1 300 k€

L'enveloppe des charges de personnel augmente d'une part pour prendre en compte la revalorisation du point de l'indemnité de résidence ; mais aussi pour prendre en compte l'intégration de 5 agents salariés des délégataires suite à la reprise en régie directe du service de l'eau potable. Ainsi, 5 postes sont créés en 2024.

65 - Charges de gestion courantes 55 k€

L'enveloppe des charges de gestion courante correspond aux créances admises en non-valeur potentielles.

66 - Charges financières : 355 k€

Les charges financières augmentent par rapport à l'an dernier car un emprunt de 3.5 M€ a été contractualisé.

67 - Charges exceptionnelles : 50 k€

Les charges exceptionnelles comprennent une enveloppe de 25 k€ dans le cadre de la coopération avec le Togo, ainsi que 25 k€ pour des annulations de titres.

042 - Amortissements : 1 376 k€

Il est proposé une enveloppe des amortissements à hauteur de 1 376 k€.

II. Recettes : 6 701 k€

013 - Atténuations de produits : 7 k€

L'enveloppe des atténuations de produits correspond principalement à la participation de la collectivité au financement des titres restaurant.

70 - Produits des services : 6 594 k€

L'enveloppe des produits des services augmente d'environ 2,9% entre 2023 et 2024 principalement due à la hausse de la tarification et du nombre d'abonnés. Les enveloppes proposées au budget 2024 sont les suivantes :

- Vente d'eau : 4 692 k€
- Autres taxes : 1 514 k€
- Frais de branchement : 388 k€

042 - Amortissement des subventions : 100 k€

Il s'agit du besoin estimé pour amortir les subventions.

Section d'investissement

Investissement	
	2024
20 études	201 000
21 travaux	2 548 000
23 travaux en cours	5 500 000
16 rembt capital dette	1 042 200
.040 opérations d'ordre	100 000
.041 opérations patrimoniales	120 000
TOTAL DI	9 511 200
021 - Virement de la section de fonctionnement	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 376 000
041 - Opérations patrimoniales	120 000
13 - Subventions d'investissement	1 500 000
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 515 200
TOTAL RI	9 511 200

I. Dépenses : 9 511 k€

16 - Remboursement de capital de la dette : 1 042 k€

L'enveloppe de remboursement du capital de la dette augmentent par rapport à l'an dernier car un emprunt de 3.5 M€ a été contractualisé.

20-21-24 Etudes, travaux divers et travaux en cours : 5 249 k€

L'enveloppe globale est dynamique suit la dynamique de l'an dernier. Notamment, il est prévu de restructurer la programmation annuelle du schéma d'eau potable pour répondre aux enjeux d'alimentation en eau de la population.

Outre les renouvellements annuels de canalisations, la construction du bâtiment de la Régie pourra débuter en 2025 pour une mise en service mi-2026.

Les enveloppes les plus marquantes proposées au budget 2024 sont les suivantes :

- Production : 1 440 k€ (équipements, matériels...)
- Réservoirs – Pompage : 630 k€
- Renouvellements de canalisations : 5 400 k€

040 - Amortissement des subventions : 100 k€

Il s'agit du besoin estimé pour amortir les subventions, contrepartie des recettes d'ordre de fonctionnement.

041 – Opérations patrimoniales : 120 k€

Il s'agit d'une enveloppe pour permettre l'intégration des travaux et des avances sur les comptes définitifs, pas de flux financier et contrepartie en dépense d'investissement.

II. Recettes : 9 018 k€

13 – Subventions d'investissement : 1 500 k€

Une enveloppe prévisionnelle est inscrite à hauteur de 1 500€, en provenance de l'agence de l'eau.

16 – Emprunt : 6 515 k€

Cette enveloppe correspond à l'inscription d'un emprunt d'équilibre.

040 - Amortissements : 1 376 k€

Il s'agit du besoin estimé pour amortir les biens, contrepartie des dépenses d'ordre de fonctionnement.

041 – Opérations patrimoniales : 120 k€

Il s'agit d'une enveloppe pour permettre l'intégration des travaux et des avances sur les comptes définitifs, pas de flux financier et contrepartie en dépense d'investissement.

Budget annexe TRAM

Section d'exploitation

I. Dépenses : 464 k€

Chapitres	BP 2023	BP 2024	Evol % BP 2023-2024
011 - Charges à caractère général	372 400	45 000	-88%
65 - Autres charges de gestion courante	260 000	200 000	-23%
66 – Charges financières	0	152 000	NS
67 – Charges exceptionnelles	0	40 000	NS
Sous-total Dépenses réelles	632 400	437 000	-37%
042 - Amortissement biens	12 000	27 000	+125%
Sous-total Opération d'ordre	12 000	27 000	+125%
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	644 400	464 000	-28%

Les charges à caractère général à hauteur de 45 k€ correspondent aux sommes prévues pour 2024 sur la communication du projet Tramway de Saint-Julien.

Les autres charges de gestion courante d'un montant de 200 k€ pour 2024 concernent des indemnités en faveur des commerçants validées par la CIAT.

Les intérêts de 152 k€ sont dûs sur le prêt débloqué pour un montant global de 4 M€ :

- 3 300 k€ en 2023
- 700 k€ en 2024

Il est prévu un amortissement sur les immobilisations à hauteur de 27 k€ pour 2024.

L'ensemble de ces dépenses de fonctionnement est financé par une subvention d'équilibre du budget principal (464 k€).

II. Recettes : 464 k€

Chapitre	Proposition BP 2023	BP 2024	Evol % BP 2023-2024
74 - Subvention du budget principal	644 400	464 000	-28%
Sous-total Recettes réelles	644 400	464 000	-28%
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	644 400	464 000	-28%

Section d'investissement

I. Dépenses : 1 082 k€

Chapitres	BP 2023	BP 2024	Evol % BP 2023-2024
16 – Emprunts et dettes assimilés	0	147 000	NS
20 - Immobilisations incorporelles	21 000	0	-100%
21 - Immobilisations corporelles	463 800	130 000	-72%
23 - Immobilisations en cours	8 420 000	450 000	-95%
458101 - Op pour compte de tiers avec St Julien	206 160	50 000	-76%
Sous-total Dépenses réelles	9 110 960	777 000	-91%
041 – Opérations patrimoniales	0	305 000	NS
Sous-total Dépenses d'ordre	0	305 000	NS
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 110 960	1 082 000	-88%

L'emprunt débloqué en fin d'année 2023 et en début d'année 2024 commence à être remboursé sur 2024. La première échéance annuelle s'élève à 147 k€.

Les dépenses d'immobilisations représentent pour partie les frais de remise en état de la voirie et pour le solde des ouvertures de crédits pour l'éventuelle reprise de travaux sur 2024.

Les opérations pour compte de tiers sont évaluées à 50 k€ pour 2024.

Il s'agit de dépenses qui concernent la commune de Saint-Julien et qui seront remboursées par elle à la CCG dans le cadre du mandat de maîtrise d'œuvre du projet Tramway.

Les opérations patrimoniales reprennent les immobilisations en cours qui ont été transférées en biens amortissables à hauteur de 305 k€.

II. Recettes : 1 082 k€

Chapitres	Proposition BP 2023	BP 2024	Evol % BP 2023-2024
13 - Subventions des financeurs	732 000	0	-100%
16 - Emprunt	8 160 800	700 000	-91%
458201 - Op pour compte de tiers avec St Julien	206 160	50 000	-76%
Sous-total Recettes réelles	9 098 960	750 000	-99%
040 - Amortissement biens	12 000	27 000	+125%
041 – Opérations patrimoniales	0	305 000	NS
Sous-total Opérations d'ordre	12 000	332 000	NS
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 110 960	1 082 000	-88%

A noter pour début 2024, un déblocage sur ligne d'emprunt pour 700 k€.

Les autres lignes reflètent des mouvements à l'euro figurant en dépenses.

Budget annexe ZAE

Section de fonctionnement

I. Dépenses : 21 k€

Chapitres	BP 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	14 500	10 890
Sous-total Dépenses réelles	14 500	10 890
042 - Amortissement biens	8 000	10 000
Sous-total Opération d'ordre	8 000	10 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	22 500	20 890

L'enveloppe des charges générale est stable par rapport à 2023 et concerne des dépenses d'entretien.
 Les dépenses d'amortissement des biens sont prévues à hauteur de 10 k€.

II. Recettes : 21 k€

Chapitres	BP 2023	BP 2024
75 - Autres produits de gestion courante	22 500	13 890
Sous-total Recettes réelles	22 500	13 890
042 – Etalement de recettes	0	7 000
Sous-total Opération d'ordre	0	7 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	22 500	20 890

L'enveloppe des produits de gestion courante de 13 k€ correspond à des loyers.

7 k€ représentent la quote-part 2024 d'étalement des loyers canons enregistrés en recettes d'investissements.

Section d'investissement

I. Dépenses : 1 055 k€

Chapitres	BP 2023	BP 2024
16 - Rembt capital prêts	0	0
20 - Immos incorporelles	84 000	237 576
204 - Subv. d'équipements versées	237 000	0
21 - Immobilisations corporelles	536 800	43 890
23 - Immobilisations en cours	343 358	767 000
Sous-total Dépenses réelles	1 201 158	1 055 466
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 201 158	1 055 466

238 k€ sont prévus pour des frais d'études et d'annonces.

L'enveloppe concernant les immobilisations incorporelles croît pour prendre en compte l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement des ZAE et la dépollution de terrains.

Les immobilisations corporelles sont budgétées pour 44 k€ en 2024 et concernent l'acquisition de terrains

Les immobilisations en cours, d'un montant de 767 k€ au budget 2024 concernent :

- 477 k€ d'appel de fonds TERACTION (Viry)
- 290 k€ de travaux de viabilisation pour la ZAE les Envignes (Neydens)

II. Recettes : 1 055 k€

Chapitres	BP 2023	BP 2024
13 - Subv équilibre	648 980	459 856
16 - Baux à construction	544 178	585 610
Sous-total Recettes réelles	1 193 158	1 045 466
040 - Amortissement biens	8 000	10 000
Sous-total Opérations d'ordre	8 000	10 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 201 158	1 055 466

Des recettes sur baux à construction sont prévus en 2024 à hauteur de 586 k€.

Pour financer la section d'investissement, une subvention d'équilibre du budget principal est nécessaire à hauteur de 460 k€.

Pour ce qui est des opérations d'ordre, le pendant des amortissements des biens en section de fonctionnement est inscrit pour 10 k€.

Budget annexe ZAC Cervonnex

Ce budget de gestion de stocks de terrains a été créé afin d'aménager les terrains de l'Ecoparc du Genevois.

Il convient de noter que le projet de l'Ecoparc est actuellement suspendu à cause d'un litige en cours.

Toutefois, afin préparer l'installation du SDIS sur l'une des parcelles et de continuer à avancer la trésorerie à Teractem, des sommes sont budgétées en section d'investissement.

Section d'investissement : dépenses et recettes

Par avenant voté au Conseil communautaire du 30 janvier 2023, la Communauté de communes verse une avance de trésorerie de 720 k€ maximum par an afin de financer les dépenses antérieures engagées par son mandataire, Teractem, lesquelles sont financées par un emprunt de 6.5 M€.

Cette avance de trésorerie permet donc à Teractem de rembourser son emprunt dans l'attente de l'évolution du projet de l'Ecoparc. Elle sera remboursée par Teractem au fur et mesure des ventes prévues.

En 2024 le besoin de Teractem est le suivant :

- 230 k€ de trésorerie au 31/12/23 (intérêts du prêt)
- 1 050 k€ en vue de l'installation du SDIS (1 400 k€ HT de travaux de viabilisation et dépollution + 200 k€ HT d'études – 558 k€ HT pour la vente du terrain)
- 200 k€ d'intérêts supplémentaires sur 2024

→ Soit un besoin total de – 1 510 k€

Chapitres	BP 2023	BP 2024
27 - Avance de trésorerie pour Teractem	720 000	2 200 000
Sous-total Dépenses réelles	720 000	2 200 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	720 000	2 200 000

Chapitres	BP 2023	BP 2024
13 – Participation budget principal	720 000	0
16 – Emprunts et dettes assimilés	0	2 200 000
Sous-total Recettes réelles	720 000	2 200 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	720 000	2 200 000

Budget annexe Transports

Section d'exploitation

Ce budget permet de gérer la ligne de transport à la demande du territoire. Le financement de ce budget se fait par le biais du versement d'une subvention d'équilibre du budget principal en fonctionnement.

Chapitres	BP 2023	BP 2024	Evol % BP 2023-2024
011 - Charges à caractère général	91 000	92 000	+1%
Sous-total Dépenses réelles	91 000	92 000	+1%
042 - Ordre entre sections	600	600	+/-0%
Sous-total Opération d'ordre	600	600	+/-0%
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	91 600	92 600	+1%

Chapitres	BP 2023	BP 2024	Evol % BP 2023-2024
74 - Subventions d'équilibre	91 600	92 600	+1%
Sous-total Recettes réelles	91 600	92 600	+1%
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	91 600	92 600	+1%

L'enveloppe des charges générales est stable par rapport à 2023.

Section d'investissement

Chapitres	BP 2023	BP 2024	Evol % BP 2022-2023
21 - Immobilisations corporelles	600	600	+/-0%
Sous-total Dépenses réelles	600	600	+/-0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	600	600	+/-0%

Chapitres	BP 2023	BP 2024	Evol % BP 2023-2024
040 - Amortissement biens	600	600	+/-0%
Sous-total Opérations d'ordre	600	600	+/-0%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	600	600	+/-0%

L'amortissement des biens s'élève à 600 €.

Il est stable par rapport à 2023.